



FRANCE ADOT 21

DON DE VIE — DON DE SOI

2 rue des Corroyeurs
Boîte B8

21000 DIJON

Tél. 03.80.41.46.45

Email : adot21@free.fr

Association régie par la loi de 1901,
n° siret 439 969 304 00013

Membre du réseau national
FRANCE ADOT déclaré d'utilité
publique le 13 février 1978,
Confirmée le 11 avril 2005

Agrément du Ministère
de l'Education Nationale
en date du 24 juillet 2009

EDITORIAL

FÉVRIER 2013

DANS CE NUMÉRO :

Éditorial	1
Assemblée Générale	1
Informations	2
Colloque sur le don de moelle osseuse à Paris	3
Activité de prélèvements et de greffes	3, 4
ADOT 21 : Loto 2012 Prix Nobel de Médecine 2012	5
Du rire pour aider France Adot 21	5
Soutien à notre action	6

Permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, qu'elle soit synonyme de santé (surtout) et de satisfaction pour vous. J'aurai une pensée particulière, en ce début d'année pour toutes les familles ayant perdu un être cher au cours de l'année passée. Notre Association et le Conseil d'Administration ont été très marqués par ces départs tragiques. En juin, la 17ème Journée Nationale, avec des activités sur 3 jours et la tenue d'un stand en 7 lieux différents, a eu un bon impact. De nombreuses demandes de cartes ont été réalisées.

La 8ème Journée Mondiale pour le Don d'Organes (17 octobre), devient de plus en plus médiatisée, nous remercions sincèrement pour leur engagement, les reporters et responsables médiatiques. Le message : « OUI DIT » qui accompagnait

cette campagne a été très bien perçu et diffusé de nombreuses fois.

Nous poursuivons par ailleurs les contacts avec les élus des diverses Assemblées, pour relancer notre projet de création d'un REGISTRE NATIONAL du DON d'ORGANES (RNDO). Nous arriverons peut-être, dans un avenir plus ou moins proche, à faire modifier la législation actuelle (*Paris ne s'est pas construit en un jour*).

Par ces temps de plus en plus difficiles, où l'avenir est trop souvent incertain, faisons preuve d'altruisme, essayons de rendre les personnes plus solidaires les unes de autres, combattons l'égoïsme, pour que de moins en moins de personnes disparaissent avant d'avoir obtenu une greffe salvatrice.

Jean Paul PITTET

Président de France ADOT 21



Il a les yeux de sa mère,
le sourire de son père,
et un cœur greffé...

DON D'ORGANES - DON DE MOELLE

TOUT SAVOIR SUR LE
DON D'ORGANES ET DE
TISSUS HUMAINS

www.france-adot.org

ou

<http://adot21.free.fr>



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2013

SAMEDI 23 FÉVRIER

14H30

Salle du Jardin Anglais

13 C Boulevard Joffre

BEAUNE

Précisions autour de la greffe du foie d'Eric ABIDAL



L'histoire de la transplantation hépatique du célèbre footballeur Eric ABIDAL, qui a dernièrement défrayé la chronique, a soulevé, parmi les personnes sensibilisées aux problèmes relatifs aux greffes d'organes, de nombreuses interrogations :

- * Comment cet homme a-t-il pu profiter d' une intervention aussi rapide ?
- * Sa renommée lui a-t-elle permis d'être opéré avant (et au détriment) d'autres malades ?
- * Faut-il donc être connu et riche pour bénéficier de soins que d'autres attendent pendant des mois ?

En temps que membres de FRANCE-ADOT, il nous a semblé important de fournir des renseignements sérieux, sachant la facilité, chez certains médias, de « modifier » la vérité ; la confiance des porteurs de carte de donneur semblait en jeu.

Ce n'est pas sa célébrité ni son compte en banque qui ont permis à Eric ABIDAL de profiter d'une greffe dans des délais rarement aussi brefs. C'est tout simplement la chance ... la chance que peut avoir tout patient, la chance d'être compatible avec une personne de sa famille (pour lui, son cousin) et qui a accepté de lui « offrir » une partie de son foie. Cette chance a évité à Eric d'être inscrit sur la liste des malades en attente d'une transplantation hépatique.

Il faut savoir qu'en France les patients, ayant besoin d'une telle opération à cause d'un cancer du foie, deviennent prioritaires sur la liste d'attente ; les délais sont ainsi réduits, en moyenne, à un mois. Rappelons aussi que, dans le cas d'un donneur vivant, l'ablation d'une partie ou d'un lobe hépatique est possible puisque cet organe, pourtant fragile, a l'étonnante capacité à se régénérer. Les greffes de foie sont, à partir d'un donneur vivant, les plus fréquentes après celles de rein ; chaque année, un millier de personnes est guéri à la suite d'une telle intervention. Et pour les donneurs, les risques de mortalité sont, à long terme, les mêmes pour le foie que pour le rein.

Eric ABIDAL était revenu sur un terrain de foot deux mois seulement après une première opération en mars 2011. Malheureusement la tumeur a redémarré et a nécessité cette fois-ci une greffe. Grâce à son cousin Gérard, compatible, la greffe a pu être réalisée le 10 avril 2012. Il est sorti de l'hôpital de Barcelone le 22 mai 2012. Par contre, comme toute personne greffée, il lui faut suivre, à vie, le traitement immunosuppresseur qui permet d'éviter tout rejet.

Nous ne pouvons que souhaiter à chaque malade en attente d'un greffon d'avoir la même chance qu' Eric ABIDAL.

Lancement d'une première grande enquête sur les malades du rein

Une première grande enquête avec un suivi au long court de milliers de malades du rein va être lancée en France pour mieux cerner les facteurs de risques pour ces pathologies qui affectent plus de 5 % de la population adulte.

Cette enquête de type « cohorte » (à savoir l'étude d'un large échantillon d'individus sur un temps long) a « pour objet de mieux comprendre ce qui se passe chez cette population qui reste en France mal connue », a expliqué Maurice Laville, Président de la Société de Néphrologie à l'occasion de la Journée Mondiale du Rein qui a eu lieu le 8 mars 2012.

Cette première étude du genre en France s'ajoutera à des études comparables menées aux Etats Unis, en Allemagne et aux Pays-Bas et bénéficie d'un financement public-privé.

La « cohorte CKD-Rein » (pour Chronic Kidney Disease) suivra 3 600 patients pendant au moins 5 ans pour comprendre comment le mode de vie, l'environnement, la génétique et les pratiques médicales interagissent sur le devenir de la maladie rénale chronique.

Le but principal est d'identifier les facteurs de risque les marqueurs de la progression de la maladie rénale chronique en vue de mettre en place des moyens de prévention. Les chercheurs chercheront notamment des « biomarqueurs » pour identifier les personnes les plus susceptibles d'évoluer vers la dialyse et au pire vers une greffe.

En France plus de 37 500 personnes sont dialysées régulièrement et 33 000 vivent avec un rein greffé.

Colloque sur le Don de Moelle Osseuse à Paris

Le 30 novembre a eu lieu à Paris un colloque organisé par notre fédération sur le thème de la greffe de moelle osseuse. Il est possible d'avoir des précisions auprès du secrétariat de FRANCE ADOT 21.



ACTIVITÉ DE PRÉLÈVEMENT ET DE GREFFE D'ORGANES 2011

La tendance constatée en 2010 semble se confirmer pour 2011 avec une progression de l'activité de greffe (+ 5 % avec 4 945 greffes d'organes versus 4 708 en 2010) et de prélèvement (+ 6,5 % avec 1 572 prélèvements d'organes en 2011 versus 1 476 en 2010). Ces résultats encourageants s'expliquent notamment par l'amélioration du recensement des donateurs potentiels d'organes et une meilleure efficacité des prélèvements. L'âge des donateurs est passé de 52,9 ans en 2010 à 53,6 ans en 2011.

A l'exception des greffes cardio-pulmonaires et pancréatiques qui sont en baisse, les autres catégories de greffe enregistrent des hausses sensibles. Ainsi en 2011, 398 greffes cardiaques (356 en 2010), 312 greffes pulmonaires (244 en 2010), 1 164 greffes hépatiques (1 092 en 2010), 2 976 greffes rénales (2 892 en 2010) ont été réalisées.

L'activité de greffe à partir de donateurs vivants apparentés connaît une très légère augmentation en 2011 avec 316 greffes contre 300 en 2010 ; cette progression concerne principalement le rein avec 302 greffes réalisées en 2011 (contre 283 en 2010).

La greffe à partir de donateurs décédés après arrêt cardiaque reste stable.

Ces progrès ne doivent pas faire oublier que 16 000 personnes ont eu besoin d'une greffe en 2011.

Activité de greffe d'organes – 2007 à 2011					
	2007	2008	2009	2010	2011
Coeur	366	360	359	356	398
Cœur-poumons	20	19	21	19	12
Poumon	203	196	231	244	312
Foie	1061 (18)*	1011 (10)*	1047 (12)*	1092 (17)*	1164 (14)*
Rein	2912 (236)*	2937 (222)*	2826 (223)*	2892 (283)*	2976 (302)*
Pancréas	99	84	89	96	73
Intestin	6	13	7	9	10
TOTAL	4 667 (254)	4 620 (232)	4 580 (235)	4 708 (300)	4945 (316)

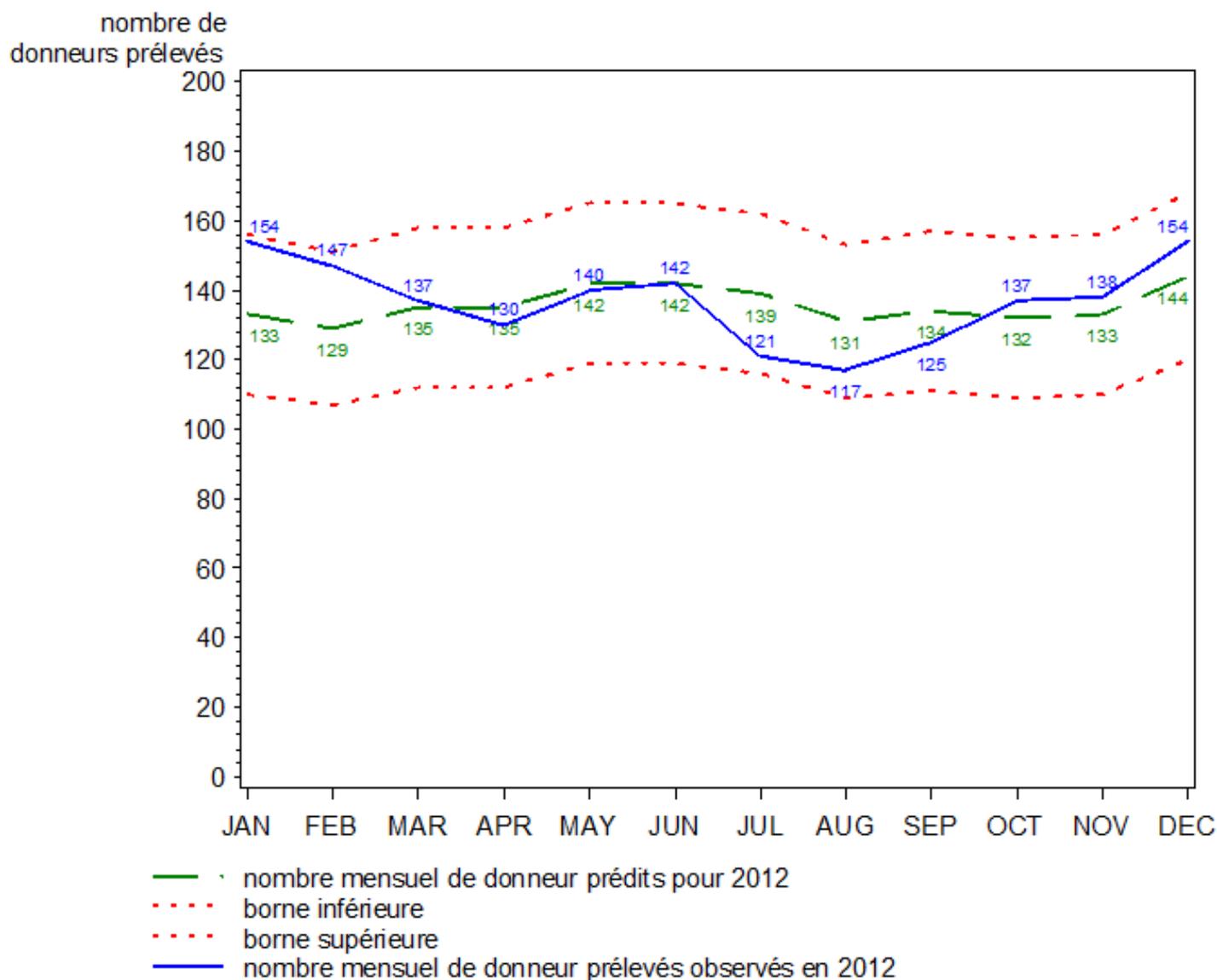
* dont donateurs vivants

Nombre de donneurs prélevés prédits concernant l'année 2012

(à partir de l'analyse faite au 31 décembre 2012)

(Prédiction tenant compte des donneurs décédés en état de mort en céphalique et des donneurs décédés après arrêt cardiaque)

FRANCE



nombre de donneur prélevés prédits pour 2012 : 1642 IC a 95%:(1563-1721) soit 25.1 pmh

nombre de donneur prélevés observés pour 2011 : 1630

20 donneurs par million d'habitants = 1309 donneurs

25 donneurs par million d'habitants = 1636 donneurs

chiffre INSEE de la population de 2012 (projection 2007 pour la France métropolitaine et pour les DOM)

LOTO 2012 DE FRANCE ADOT 21



Le 15 décembre, nous étions réunis à la salle polyvalente de Brazey en Plaine, pour y organiser notre LOTO GOURMAND annuel. Nous remercions la municipalité ainsi que le Comité des Fêtes pour leur aimable collaboration.

Le temps assez clément et l'absence de chute de neige ont permis à un public, assez nombreux, de se réunir dans la salle pour une cette soirée conviviale. Chacun espérant gagner l'un des nombreux et beaux lots mis en jeu. Monsieur Hector FRANCHI, de Brazey en Plaine animait, pour la première fois et avec brio, ce rendez-vous annuel.



PRIX NOBEL DE MEDECINE 2012

Le prix Nobel de Médecine 2012 a été décerné au biologiste britannique **John B. Gurdon** et au médecin et chercheur japonais **Shinya Yamanaka** pour leurs découvertes sur les cellules souches, a annoncé le jury. Les cellules souches non spécialisées sont des cellules capables d'évoluer et de générer toutes les autres cellules du corps humain et d'ouvrir ainsi la voie à des thérapies cellulaires.

"Leurs découvertes ont révolutionné notre compréhension sur la manière dont les cellules et les organismes se développent", selon le comité Nobel. Les deux lauréats ont été récompensés "pour leur découverte que les cellules adultes peuvent être reprogrammées pour devenir pluripotentes (capacité de se différencier en plusieurs types de cellules ndlr)", ajoute le comité.

En 1962, le Britannique John Gurdon, né en 1933, a découvert que la spécialisation des cellules était réversible. C'est-à-dire que le code ADN dans une cellule de grenouille adulte contenait toutes les informations nécessaires pour transformer la cellule en toutes sortes de cellules. Une fois améliorée, cette technique conduira en 1997 au clonage des premiers mammifères : la [fa-meuse brebis Dolly](#).

En 2006, le Japonais Shinya Yamanaka, 50 ans, a découvert que des cellules adultes de souris pouvaient être reprogrammées et redevenir immatures. Redevenues pluripotentes, elles offrent la possibilité de se différencier en tout type de cellules, offrant ainsi un potentiel théorique infini en thérapie cellulaire. La création d'un organe complet reste plus complexe à mettre en œuvre, même si des tentatives existent.

Cette découverte des cellules souches pluripotente induite (cellules IPS en anglais) permet de disposer de sources de cellules souches moins polémiques que les cellules souches embryonnaires, tout en éliminant le risque de rejet en cas de thérapie. Cependant, cette reprogrammation reste encore difficile et suscite des inquiétudes liées au risque de multiplication anarchique (évolution cancéreuse). Malgré tout, les cellules souches soulèvent de grands espoirs car elles offrent la possibilité de reconstruire des organes endommagés que ce soit par la maladie ou des accidents.

(Sources DOCTISSIMO SANTE)

APPEL A CANDIDATURES

Si vous souhaitez nous rejoindre au sein du conseil d'administration ou simplement « donner un coup de main » ponctuel, n'hésitez pas à vous faire connaître, nous serons très heureux de vous accueillir.

Contact : adot21@free.fr

Tél. : 03.80.41.46.45

Le don d'organes ?

Faisons savoir à nos proches que nous sommes **POUR**.

Parlons-en en famille.

Comme vous avez pu le lire dans les rubriques précédentes, les efforts à produire sont encore nombreux et permanents afin que le nombre de refus (*près de 33% en moyenne au niveau national*) baisse de façon significative.

C'est pourquoi, les actions de FRANCE ADOT 21 se révèlent déterminantes pour la **sensibilisation et l'information du public**, notamment les jeunes adolescents, afin que l'expression de ce choix intime puisse se manifester en libre conscience, connaissance de cause et dignité.

En tant qu'association totalement indépendante de groupes ou intérêts particuliers, **FRANCE ADOT 21 ne vit que par les dons** ainsi que par les subventions aux associations de la ville de Dijon ainsi que du Conseil Général de Côte d'Or.

C'est pourquoi nous appelons tous nos amis à manifester leur soutien à FRANCE ADOT 21 par leur don. Le montant de cette adhésion, **un minimum de 10 euros**, est accessible à tous. De plus, FRANCE ADOT en sa qualité d'association reconnue d'utilité publique, vous fait bénéficier d'une **réduction d'impôt de 66%** du montant de votre don, selon la Loi de Finances en vigueur.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre confiance et votre solidarité à cette cause généreuse et sensible et restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations sur le don d'organes et de tissus ainsi que sur les activités de FRANCE ADOT 21.

Le Conseil d'Administration
de FRANCE ADOT 21

COUPON REPOSE

Déduction faite, quel est le coût réel de mon don ?*

SOUTIEN A L'ACTION DE FRANCE ADOT 21

Si je fais un don de 10 € :
ma réduction d'impôts est de 6,60 €
mon don me coûte réellement 3,40 €

Mme, M. _____ Prénom _____

Si je fais un don de 30 € :
ma réduction d'impôts est de 19,80 €
mon don me coûte réellement 10,20 €

Adresse complète _____

Si je fais un don de 100 € :
ma réduction d'impôts est de 66 €
mon don me coûte réellement 34 €

Code postal _____ Ville _____

Email _____

Je souhaite soutenir l'action de FRANCE ADOT 21 et je transmets mon règlement par chèque ci-joint à l'ordre de FRANCE ADOT 21 et adressé à FRANCE ADOT 21, 2 rue des corroyeurs, boîte B8, 21000 DIJON

Montant versé (voir info ci-contre sur le coût réel du don, déduction faite) un reçu fiscal sera délivré début 2014 à toute personne ayant versé une somme au moins égale à 10 € avant le 31/12/2013

* sauf modifications du calcul des impôts

€